

## Conditions générales

- Article 1** - La réservation devient effective dès réception, par le propriétaire, d'un acompte de 25% du montant de la location et d'un exemplaire de convention complété, daté et signé.  
Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.
- Article 2** - Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.
- a)** Annulation avant l'arrivée sur les lieux :  
L'acompte reste acquis au propriétaire.  
Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de l'habitation et conserve l'acompte.
- b)** Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.
- Article 3** - Annulation par le propriétaire : le propriétaire reverse l'intégralité des sommes perçues.
- Article 4** - En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.
- Article 5** - Un état des lieux est établi en commun et est signé par le locataire et par le propriétaire, à l'arrivée et au départ. Cet état des lieux constitue la seule référence en cas de litige.  
L'état de propreté des lieux est notifié dans l'état des lieux.  
Le nettoyage de la maison est à la charge du groupe pendant le séjour et avant son départ, sauf si le forfait ménage a été choisi (*7 jours minimum avant la fin du séjour*).
- Article 6** - Le présent contrat est établi pour une capacité de 81 personnes maximum.
- Article 7** - Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de la propriété (intérieur ou extérieur).
- Article 8** - Le groupe est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.
- Article 9** - Le centre de vacances étant un logement collectif, sans précision lors de la pré-réservation et dans la mesure où la capacité le permet, la maison Champagnat est, par défaut, partageable avec un autre groupe.
- Article 10** - Les tarifs sont fixés lors de la réservation selon les dates d'occupation de la maison :  
du 16 mai au 14 septembre ou du 15 septembre au 15 mai.
- Article 11** - Le tarif peut être calculé à la nuitée ou à la journée selon le nombre de personnes présentes dans la maison.  
(le nombre le plus grand sera retenu, en référence aux consommations - eau, électricité, gaz - du groupe)  
Horaires de principe : Arrivée à partir de 14h – Départ avant 13h
- Article 12** - En fin de séjour, le locataire devra s'acquitter du solde total du séjour (la taxe de séjour étant incluse) par un règlement par chèque à l'ordre de « Isereanybody ».
- Article 13** - Un parking étant mis à disposition des résidents locataires de la Maison, chaque résident doit veiller à tenir fermé l'accès à ce parking, afin d'en préserver l'usage privatif (en période hivernale particulièrement).  
Ne pas se garer devant ou gênant l'accès de la maison voisine. Les ordures doivent être évacuées et ne pas être laissées sur place : des bacs à l'entrée du village sont prévus à cet effet.  
Nuisances sonores : penser à fermer les accès côté parking (*vérandas notamment*) pour ne pas gêner le voisinage en terme de bruit, privilégier le côté jardin pour installer tables et groupe en extérieur
- Article 14** - En cas de déclaration d'un camp Jeunesse et Sports ou Education Nationale, le groupe devra prévenir le propriétaire dès la demande de réservation initiale.
- Article 15** - Usage du grand champ : en parallèle à la location de la maison, le terrain pourra être occupé par un camp sous tente. En cas d'intempéries, une salle commune (rdc) de la maison Champagnat pourra être alors considérée comme un abri de repli.
- Article 16** - La Maison Champagnat est située à 1.4 km du village de Gresse, dans un hameau habité par des résidents permanents. Pour leur tranquillité, toute manifestation bruyante à l'extérieur à partir de 22h est **INTERDIT**.
- Article 17** - Pour tout problème ou question pendant la durée du séjour, le contact local est le frère Michel Fatisson joignable au 06 80 66 88 53. Pour toute question administrative ou tarifaire, s'adresser à la Maison diocésaine au 04 38 38 00 38 ou [maisonchampagnat@diocese-grenoble-vienne.fr](mailto:maisonchampagnat@diocese-grenoble-vienne.fr)